

TABLE RONDE POUR MIEUX COLLECTER ET TRIER LES DÉCHETS DANGEREUX

Mercredi soir dans les locaux de la mairie de Dzaoudzi Labattoir s'est tenu la 6^{ème} réunion publique organisée par le Département de Mayotte dans le cadre de la rédaction du Plan de Prévention et de gestion de déchets dangereux (PPGDD).

Étaient présents 3 intervenants du département : Mme Youssouf Thany Hadiya, chargée de la communication, Mme Madi Ichaan, chargée de la politique d'exemplarité et Mr Souffou Tohir chargé de mission en Eaux et assainissement à la DEDD (direction de l'environnement et du développement durable) de Mayotte, ainsi que 3 Intervenants du cabinet Insidens.

Aujourd'hui, il existe encore peu de filières qui prennent en charge la gestion de ces types de déchets, qui sont produits au quotidien par les particuliers ou les entreprises : pots de peinture, huiles usagées, piles, ampoules basse consommation, etc. L'objectif de ce rendez-vous était de présenter aux élus, aux associations et à la population le travail actuellement en cours au Conseil Départemental, ainsi que de recueillir les remarques, les questions et les propositions des usagers pour mieux les collecter et les traiter. À l'issue de la réunion, plusieurs propositions ont été émises par les participants pour permettre l'implantation de filières efficaces, et de renforcer les filières existantes : Muscler les campagnes de sensibilisation et d'information (diffusion de spots, d'affiches, de dépliants) ; effectuer un effort de sensibilisation dans les écoles, auprès des plus jeunes afin d'enseigner rapidement les bons gestes ; envisager un volet répressif, à travers des amendes pour les particuliers ou les professionnels qui ne respecteraient pas la réglementation et les procédures mises en place ; réfléchir aux moyens d'inclure les déchets dangereux produits par les activités économiques informelles, par exemple les huiles de vidange



Saïd Omar Oili a conduit cette table ronde de la question de la collecte et du traitement des déchets dangereux.

des garagistes non déclarés ; concevoir une filière de récupération des panneaux photovoltaïques usagés, qui sont amenés à se multiplier à l'avenir ; concevoir une filière de récupération des fluides frigorigènes, qui sont particulièrement nocifs pour l'environnement.

Ces différentes propositions seront étudiées par la DEDD, ainsi que les autres propositions qui

auront émergé lors 11 tables rondes prévues au cours du mois de septembre. Certaines d'entre elles serviront directement de piste d'actions et seront intégrées au PPGDD (plan de prévention et de gestion des déchets dangereux), avant ensuite d'être appliquées sur le terrain par les différents acteurs intervenant dans la gestion des déchets.

RYTHMES SCOLAIRES

MAIRES ET SYNDICATS MAIN DANS LA MAIN

L'Association des maires de Mayotte a réuni, en son siège, le syndicat des enseignants du 1^{er} degré (Snuipp) et la fédération des associations de parents d'élèves mardi dernier afin d'examiner la question concernant la mise en œuvre de la réforme sur les rythmes scolaires à Mayotte. Extrait de leur lettre commune.

« L'analyse partagée des éléments qui constituent un obstacle à l'application de la réforme a permis de mettre en exergue le manque de réfectoire permettant une offre de restauration scolaire de qualité, le déficit des salles de classe engendrant un système de rotations qui perturbe les capacités d'acquisition des enfants, l'incertitude des financements pour la mise en place des activités périscolaires et le déficit cruel de personnel d'encadrement qualifié pour la prise

en charge des enfants durant les activités et temps périscolaires, etc.

Il en résulte une incapacité évidente pour les enseignants du primaire, les parents d'élèves et les communes d'exercer correctement leur mission respective, en raison de l'absence de conditions minimales pour appliquer les rythmes scolaires avec efficacité, pour l'intérêt des enfants scolarisés.

Par ailleurs, les entretiens avec la ministre de l'Éducation nationale, lors de son passage à Mayotte en juin dernier, ont abouti à un consensus sur l'absence de rythmes scolaires dans les classes où il y a des rotations, le fait d'adapter les rythmes scolaires au contexte local, les PEDT doivent tenir compte de la capacité des communes et établissements scolaires à assurer les activités périscolaires (éducateurs spécialisés, contenu des programmes d'activités, prise en charge des enfants durant le repos

méridien, financement, etc.).

En conséquence, les maires de Mayotte, les syndicats de l'enseignement primaire, la Fédération des associations des parents d'élèves, signataires de la présente motion, demandent la non-application des rythmes scolaires dans les écoles qui fonctionnent en rotation et pour les écoles qui ne rencontrent pas de problème de rotation, une mise en œuvre adaptée des rythmes scolaires sera appliquée, compte tenu notamment des conditions de travail et d'accueil que tout le monde connaît et reconnaît.

Les signataires de la présente motion demandent aux membres du Conseil de l'éducation nationale des Mayotte (CENM) d'en prendre acte lors des assises du mercredi 16 septembre 2015, afin de permettre une mise en œuvre efficace et échelonnée de la réforme des rythmes scolaires à Mayotte. »